

Normes du camp de jour  
Parc de la Rivière-des-Mille-Îles  
Guide à l'attention des parents

Semaine de relâche  
2026



## Table des matières

1.	Objectif du document .....	3
1.1	Notre mission .....	3
1.2	Capacité d'accueil et ratios d'encadrement .....	3
1.3	Notre équipe .....	4
1.4	Sécurité et communication .....	4
2.	Protocole d'accueil et de départ des enfants.....	5
2.1	Procédure d'accueil .....	5
2.2	Procédure de départ.....	5
3.	Déroulement du camp de jour .....	6
3.1	Horaire du camp de jour.....	6
3.2	Départs hâtifs .....	6
3.3	Arrivée de l'enfant en cours de journée .....	6
3.4	Animation journalière (activités) .....	6
3.5	Plateaux d'activité et mesures d'accès .....	7
3.6	Modification des activités journalières.....	8
4.	Règlements du camp de jour et procédures .....	8
5.	Informations aux parents .....	9
5.1	Disponibilité du coordonnateur du camp pour répondre aux questions.....	9
5.2	Communications.....	9
6.	Informations relatives aux enfants.....	9
6.1	Santé et besoin particulier.....	9
6.2	Gestion de la médication.....	9
6.3	Relevé 24 et informations fiscales .....	10
7.	Trousse du campeur.....	10

## 1. Objectif du document

Le présent document a pour but de résumer et de clarifier les principales normes appliquées dans le cadre du camp de jour « Aventuriers de nature » pour le camp de la semaine de relâche qui aura lieu du **2 au 6 mars 2026** afin que celui-ci se déroule de façon sécuritaire et plaisante. Il est le résultat de la synthèse des normes de l'Association des camps du Québec (ACQ) et du département de la conservation et de l'éducation du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles. Il reflète également la réalité du Parc et les enjeux qui sont les siens.

Il est obligatoire d'en prendre connaissance avant que votre enfant ne fréquente le camp de jour le lundi matin. Vous devrez valider une décharge obligatoire attestant avoir lu et compris la documentation associée au camp de jour lors de votre inscription sur la plateforme de réservation Amilia. Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se réserve le droit de refuser tout campeur ou toute campeuse si ses parents n'ont pas lu et compris ce document ni signé la décharge.

### 1.1 Notre mission

Éco-Nature est l'organisme à but non lucratif responsable de la gestion du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles et du Refuge faunique qu'il abrite. Nous œuvrons à la protection de l'environnement, plus spécifiquement la rivière des Mille Îles et ses affluents, pour et par ses habitants. En tant qu'institution muséale, le camp de jour que nous administrons a une vocation scientifique et éducative, visant à démontrer aux jeunes comment et pourquoi prendre soin de la nature. Nous croyons qu'il est possible, tout en restant ludiques, d'être pertinents et d'apprendre en même temps.

### 1.2 Capacité d'accueil et ratios d'encadrement

Pour la semaine de relâche, quatre groupes seront ouverts, permettant d'accueillir un total de 40 enfants :

- 1 groupe pour les 4-6 ans (8 places) ;
- 2 groupes pour les 7-9 ans (10 places chacun) ;
- 1 groupe pour les 10-12 ans (12 places).



Nous respectons rigoureusement les ratios d'animation recommandés par l'Association des camps du Québec (ACQ), soit 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans, et 1 pour 12 pour les 6 ans et plus.

### 1.3 Notre équipe

Chaque membre de notre équipe d'animation possède une certification DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur), une formation en réanimation cardio-respiratoire (RCR) de 16 heures, ainsi qu'une expérience minimale d'un été complet en animation au sein de notre camp estival.

En tout temps, le personnel suivant est présent sur le terrain pour assurer le bon déroulement du camp :

- Un coordonnateur ;
- Un membre de l'équipe de direction ;
- Des agents d'accueil et des préposés au service à la clientèle ;
- L'équipe de conciergerie ;
- L'équipe responsable de l'aménagement du territoire.

### 1.4 Sécurité et communication

Afin de garantir une sécurité optimale et une capacité d'intervention constante et rapide, tous nos intervenants sont munis d'une radio bidirectionnelle (walkie-talkie). Ce système de communication permet à l'ensemble des acteurs du Parc de rester en contact immédiat en cas de besoin.



## 2. Protocole d'accueil et de départ des enfants

Les consignes et procédures détaillées dans les prochaines lignes visent à garantir un accueil et un départ sécuritaires et personnalisés pour l'ensemble des parents et des campeurs du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles.

### 2.1 Procédure d'accueil

- L'accueil du camp de jour se fera par la porte de côté du camp de jour, située sur la rue de l'île-Gagnon, avant 9h00. Nous vous demandons de laisser votre voiture dans le stationnement principal et de prendre le chemin à l'ouest du bâtiment (à gauche lorsque vous lui faites face).
- Présentez-vous à la table d'accueil à l'entrée de la salle *Rabaska*, un membre du personnel d'animation sera présent pour vous accueillir.
- Si votre enfant prend de la médication durant la journée de camp, il est important de le mentionner à l'accueil.

### 2.2 Procédure de départ

- La récupération des enfants pourra avoir lieu entre 16 h 00 et 17 h 00. Nous vous demandons de vous présenter au même endroit que le matin. Pour officialiser le départ, vous devrez simplement fournir votre mot de passe à l'animateur ou l'animatrice présent à la table d'accueil, **et signer la feuille de présence.**

\*Il est important de signer la feuille de présence au départ de l'enfant. Ceci est notre garantie que votre enfant se trouve là où il se doit. Si nous remarquons l'absence d'un enfant sans que son départ n'ait été signé sur la feuille de présence, un [Code blanc](#) est immédiatement déclenché, entraînant l'arrêt des activités de tout le personnel du Parc, qui se mettent à la recherche de l'enfant jusque dans les rues avoisinantes. Afin d'éviter toute panique, nous vous remercions de bien respecter cette procédure.

- **Gestion du mot de passe** : ce code est votre clé de sécurité. Il autorise quiconque le possède à quitter le site avec votre enfant : gardez-le secret. Évitez même de le donner à votre enfant pour prévenir tout partage involontaire. Le ou la titulaire du compte Amilia peut le modifier en tout temps sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.
- À défaut de pouvoir fournir le mot de passe, la personne présente devra obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo et signer manuellement la feuille de départ. Aucune exception ne sera faite pour garantir la sécurité de tous.
- **Mise à jour du profil Amilia** : Veuillez inscrire toutes les personnes autorisées (y compris vous-même) dans le profil de chaque enfant sur la plateforme Amilia. Cette étape est essentielle pour nous permettre de valider l'identité des personnes présentes au moment du départ.

### 3. Déroulement du camp de jour

#### 3.1 Horaire du camp de jour

Les activités du camp de jour ont lieu de **9 h à 16 h, du lundi au vendredi**. Nous accueillons cependant les enfants à partir de 8h le matin et il est possible de venir les chercher entre 16h et 17h, sans frais supplémentaire.

#### 3.2 Départs hâtifs

Dans le cas où votre enfant aurait un rendez-vous médical au cours de la journée ou devrait s'absenter pour toute autre raison, chaque cas sera traité de façon individuelle. Cependant, il est du devoir du parent d'aviser l'animateur.trice de son enfant ou le coordonnateur du camp de jour ([campdejour@eco-nature.ca](mailto:campdejour@eco-nature.ca)) au moins 48 heures à l'avance.

Si un parent vient chercher son enfant en cours de journée sans avoir averti l'équipe d'animation, nous ne pouvons garantir que votre enfant sera présent au Centre d'exploration. En effet, l'île Locas sera également utilisée comme plateau d'activité et les groupes pourraient s'y trouver.

#### 3.3 Arrivée de l'enfant en cours de journée

Dans le cas où aucun représentant du camp de jour n'aurait été averti et qu'un enfant arrive en cours de journée, le Parc se réserve le droit de refuser l'accès au camp de jour pour le campeur selon les activités de la journée et les disponibilités de l'équipe d'animation. Dans le cas où un enfant peut réintégrer son groupe en cours de journée, l'heure d'arrivée doit être entendue entre le parent et l'équipe du camp de jour afin de s'assurer que quelqu'un est disponible pour recevoir le campeur.

#### 3.4 Animation journalière (activités)

Le camp de jour s'adresse aux enfants âgés de 4 à 12 ans.

Au programme : glissades, constructions de forts, randonnées en nature et bien plus encore !

Les jeunes auront aussi la chance de participer à des activités intérieures captivantes : rencontres avec les tortues du laboratoire d'écologie, visite du musée, ateliers de cuisine et expériences scientifiques.



### 3.5 Plateaux d'activité et mesures d'accès

#### Activités intérieures (Centre d'exploration):

Les activités se dérouleront dans la salle Rabaska, le laboratoire d'écologie et le musée du Parc.

#### Activités extérieures (Berge du Garrot) :

Les enfants profiteront de la glissade, de l'aire extérieure derrière le bâtiment d'accueil, ainsi que du sentier du Hibou, un parcours en bord de rivière entretenu par Éco-Nature.

#### Sentiers de l'île Locas :

Véritable écosystème forestier d'exception, l'île Locas est maintenant patrouillée et entretenue par Éco-Nature. Elle est accessible à pied via le pont piéton à l'extrémité du boulevard de Lisbonne.

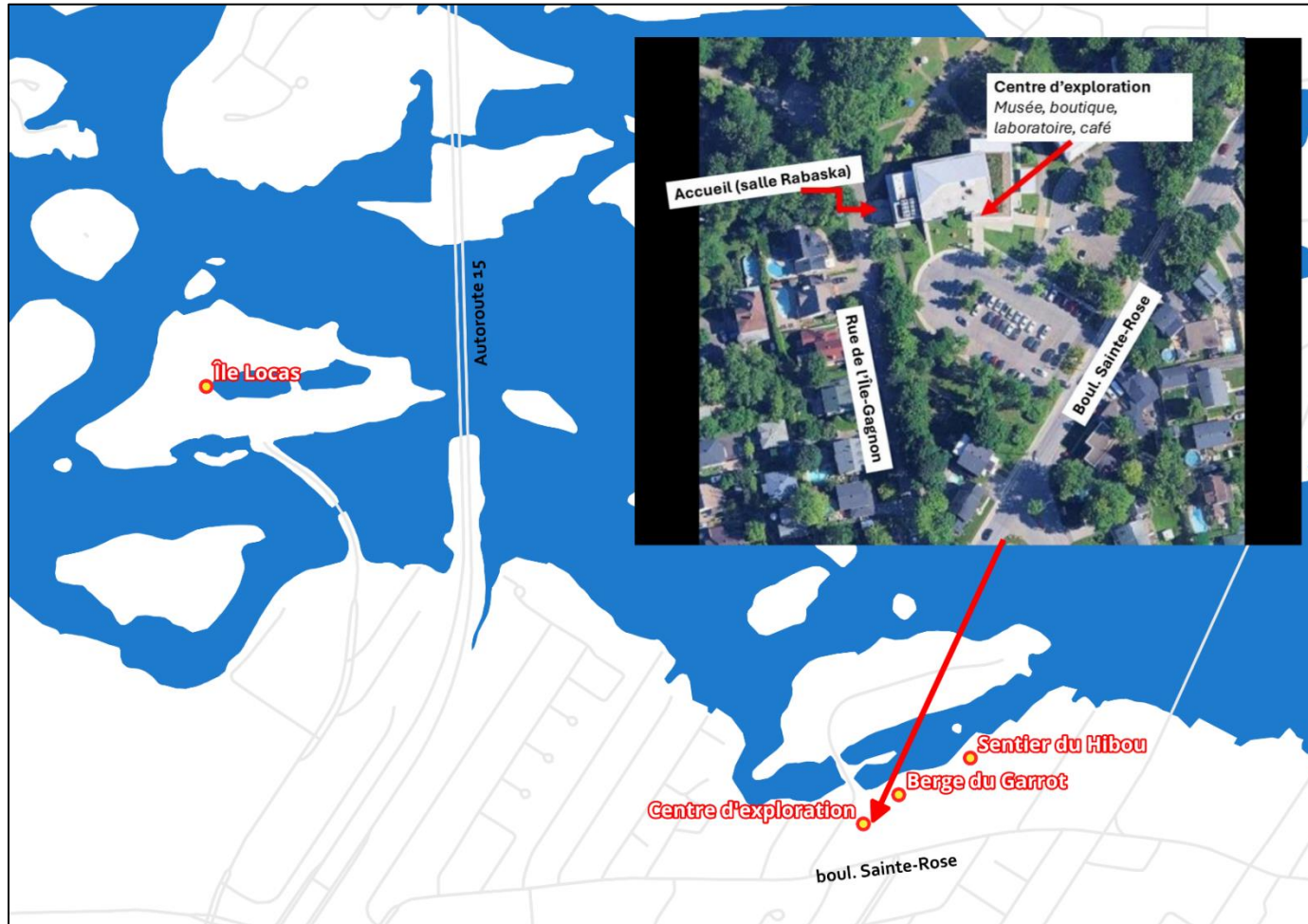
Les groupes s'y rendront en autobus de ville (ligne 73), pour un trajet d'environ 5 minutes.

#### Note importante :

Aucune activité n'est prévue sur la rivière.

Si les conditions hivernales permettent une glace suffisamment épaisse pour assurer la sécurité, les parents en seront avisés.

L'équipe d'aménagement d'Éco-Nature mesure quotidiennement l'épaisseur de la glace afin de maximiser les opportunités d'activités possibles.



### 3.6 Modification des activités journalières

L'équipe du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se réserve le droit de modifier ou d'adapter les activités journalières, et ce, sans préavis lorsque la situation l'exige. Il peut arriver, par exemple, que l'animateur.trice ou la personne responsable du camp de jour modifie l'ordre ou la nature des activités à l'intérieur des plages horaires du camp de jour pour des raisons hors de leur contrôle, et ce, sans affecter la durée ou la qualité des services. Notez que, dans certaines situations, les activités initialement prévues à l'extérieur pourraient être animées dans nos locaux intérieurs si nous considérons que la santé ou la sécurité de votre enfant, de celle de ses camarades ou de nos animateur.trice.s pourraient être compromises à l'extérieur. Aucune indemnisation ne sera accordée pour des modifications ponctuelles puisque les campeurs reçoivent tout de même un service d'animation et de supervision adéquat n'affectant pas la durée journalière du service prévu au contrat. Nous vous remercions de votre confiance.

## 4. Règlements du camp de jour et procédures

Pour des raisons de sécurité, nous demandons donc aux enfants de suivre à la lettre les consignes suivantes :

- Respecter les animateurs et les autres membres du personnel du Parc ;
- Respecter les autres campeurs ;
- Respecter le matériel du Parc ;
- Respecter l'environnement du Parc ;
- Avoir du plaisir !

Dans le cas où un campeur ne respecte pas un ou plusieurs des règlements fixés par l'équipe de la programmation, des mesures évolutives sont mises en place (avertissement, rencontre avec le parent, etc.). Cependant, chaque cas est unique.

Le Parc se réserve le droit de suspendre l'inscription d'un campeur ou de le renvoyer pour la saison **si celui-ci, ou l'un.e de ses parents**, fait preuve d'un des comportements suivants :

- Comportement violent à l'égard d'un campeur ou d'un membre du personnel du Parc ;
- Comportement mettant en péril la sécurité du campeur, des autres campeurs ou d'un animateur.

Ceci ne constitue pas un énoncé exhaustif des causes de suspension ou de renvoi. Dans le cas d'une suspension de l'enfant, aucun remboursement n'est effectué.



## 5. Informations aux parents

### 5.1 Disponibilité du coordonnateur du camp pour répondre aux questions

Pour toute question supplémentaire concernant le camp de jour, le personnel d'encadrement du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se fera un plaisir de vous répondre. Cependant, comme il doit à la fois être présent sur le terrain et dans les bureaux administratifs, des délais de réponse peuvent survenir. Pour toute question, vous pouvez contacter le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles par téléphone au 450-622-1020 poste 285 ou par courriel à [campdejour@eco-nature.ca](mailto:campdejour@eco-nature.ca). Notre personnel s'assurera de transférer votre appel à la bonne ressource.

### 5.2 Communications

Afin de pouvoir vous joindre par téléphone en cas d'urgence et de vous transmettre toutes les informations essentielles concernant le camp de jour, vous devez, au minimum, inscrire le numéro de téléphone de la personne principale à contacter ainsi que celui d'au moins une autre personne dans le dossier Amilia de chaque enfant inscrit.

## 6. Informations relatives aux enfants

### 6.1 Fiche médicale et besoin particulier

L'équipe de programmation et d'animation compte sur votre aide et votre transparence ! Il est nécessaire pour notre équipe de connaître l'état de santé et les besoins particuliers de votre enfant et d'être mise au courant en cas de changement relatif à son état de santé. Ces informations permettent au personnel d'animation de faire des interventions appropriées auprès de votre enfant ou de moduler ses interventions en fonction des changements dans l'état de santé des campeurs.

Nous vous demandons donc de mettre à jour la fiche médicale de votre enfant sur son profile Amilia au plus tard le jeudi précédent la semaine de camp. Nous vous demandons également de bien vouloir mettre à jour les numéros à contacter en cas d'urgence ainsi que la liste des personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Ces informations sont confidentielles et uniquement utilisées par le personnel du camp de jour.

### 6.2 Gestion de la médication

Si votre enfant doit prendre des médicaments au camp (avec ou sans ordonnance), vous devrez remplir un formulaire d'autorisation d'administration de médicaments à l'accueil du service de garde dès la première journée. Prévoyez d'apporter la prescription au nom de l'enfant indiquant la posologie.



Tous les médicaments prescrits doivent être remis au responsable de l'accueil à l'arrivée (à moins d'avis contraire) au début de la journée. Les animateurs et animatrices n'ont pas l'autorisation d'administrer des médicaments, mais ils peuvent superviser et encadrer l'enfant lors de la prise du médicament. Les médicaments seront, sauf exception, entreposés à l'infirmerie du Parc et seront rendus aux parents à la fin de la journée ou de la semaine, selon le cas.

### 6.3 Relevé 24 et informations fiscales

En terminant, si vous désirez recevoir un relevé 24 donnant droit au crédit d'impôt pour la garde d'enfant, vous devez obligatoirement inscrire votre numéro d'assurance sociale dans votre [dossier Amilia](#) lors de l'inscription et vérifier que toutes vos coordonnées personnelles sont à jour, y compris le numéro d'assurance sociale de l'enfant. Ces données ne sont pas accessibles aux animateurs.

Si vous ne souhaitez pas inscrire votre numéro d'assurance sociale, vous devrez cocher la case « Je refuse l'émission d'un Relevé 24 » dans votre dossier.

## 7. Trousse du campeur

Nous vous demandons de fournir le matériel régulier de camp, bien identifié :

- Boîte à lunch
- Sac à dos
- Vêtements d'hiver (manteau, bottes, salopette, tuque, foulard, mitaines imperméables et plusieurs chandails chauds)
- Souliers d'intérieur
- Vêtements de rechange dans un sac de plastique (chandail, pantalon, sous-vêtements et bas)
- Bouteille d'eau

En ce qui a trait au repas de votre enfant, nous vous demandons :

- Un lunch froid ou dans un thermos (aucun accès aux fours à micro-ondes ou aux réfrigérateurs)
- Deux collations (une en matinée et une en après-midi)
- Une ou deux bouteilles d'eau, du jus
- Aucune noix ni arachide

Enfin, le Parc compte sur votre collaboration pour que votre enfant n'apporte aucun effet personnel ou de valeur au camp. Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles ne peut être tenu responsable en cas de perte, de bris ou de vol. De plus, la circulation d'objets personnels non autorisés pourrait entraîner leur confiscation immédiate par le personnel d'animation.

